

Séance du 22 septembre 2011.

Présents : MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président
DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,
SIRAULT, Echevins
Mme B.GALLEZ, Présidente du CAS
MM. FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO,
RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO,
VANOVERSCHELDE, FONCK, BURY, GRACI, BAUWENS,
DERUDDER, DESPRETZ
M. Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

M.le Bourgmestre ouvre la séance et demande d'excuser les absences de :

- MM. LAPAGLIA & DISABATO ainsi que Mme DUPONT.

C.P.A.S. – Création d'une association Chapitre XII – Approbation

Le 10 février 2010, le CPAS a approuvé le projet de collaboration temporaire proposé entre le CPAS de Mons et celui de Frameries et ce, dans le cadre de la demande d'agrément comme « Centre de Coordination des Soins et aides à Domicile » et de prendre acte que cette convention temporaire de six mois devrait aboutir à une proposition définitive d'association « Chapitre XII ».

Aujourd'hui, le CPAS de Mons propose aux CPAS de Frameries, Quaregnon et Lens de s'associer pour créer une association « Chapitre XII »
Le Comité de Concertation Commune/CPAS, réuni le 15/06/2011, a approuvé cette création.

En application de l'article 111 de la Loi organique des CPAS,

M.le Bourgmestre souligne qu'il y a lieu d'intensifier l'aide au sein du domicile de personnes âgées.

Mme FONCK demande si au niveau du CPAS, les patients peuvent demander ces soins en toute liberté et avoir le choix de l'infirmière.

Madame GALLEZ, Présidente du CAS, explique que l'appellation « Chapitre XII » est choisie en fonction du numéro du chapitre de la Loi Organique des C.P.A.S. qui régit l'association de plusieurs de C.P.A.S. pour réaliser une des missions confiées qui leurs sont confiées.

Le maintien des personnes âgées à domicile est un problème de société de plus en plus important et criant. En vue de remédier celui-ci, le C.P.A.S. de Mons nous a proposé la constitution d'une association Chapitre XII.

Celle-ci est créée dans le cadre d'une demande d'agrément comme centre de coordination des soins et services à domicile.

Ceci permet un financement et une couverture géographique plus efficaces ainsi que de meilleures conditions de travail pour les professionnels du secteur.

Cela n'implique aucune dépense supplémentaire pour le C.P.A.S., ni l'Administration Communale de Frameries ».

Une totale liberté de choix est laissée aux demandeurs, aucune obligation à choisir une infirmière plutôt qu'une autre. Il s'agit d'une continuation et non pas d'une obligation. Le libre choix est toujours d'application.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

- d'approuver la délibération prise par le CPAS de Frameries relative à la création d'une association « Chapitre XII » entre les CPAS de Mons, Frameries, Quaregnon & Lens ainsi que les statuts fondateurs.

La délibération requise est adoptée.

Gestion de la population de chats errants à Frameries – Convention.

La Commune de Frameries a mis en place un système d'accréditation qui permet à certains habitants de l'entité de Frameries de fournir quotidiennement de la nourriture aux chats errants. Cependant, GAIA informe l'administration que cette initiative ne suffit pas, car subsiste toujours dans le Borinage le problème de la reproduction des chats errants et rappelle que la Commune de Frameries n'a pas encore mis en place le plan de stérilisation via une association. Cette campagne permet d'éviter la prolifération et préserver ainsi le bien-être des habitants.

Afin de sortir de cette problématique et d'aider les associations pouvant prendre en charge la capture, la stérilisation et la remise en liberté des chats errants, les Autorités Communales ont pris la décision d'accorder un subside annuel de 1.239 euros à l'ASBL « SOS CHATS - SOS ANIMAUX » ayant son siège social, 147, rue du Quesnoy à 7370 Whières et représentée par la Présidente, Madame Lucie CORON.

A cet effet, un projet de convention a été dressé entre La Commune de Frameries et L'ASBL « SOS CHATS - SOS ANIMAUX » afin d'octroyer le subside annuel de 1.239 euros.

Considérant que les crédits sont prévus en Modification budgétaire 1 de 2011 à l'article 875/33201.

M.le Bourgmestre fait remarquer la prolifération de chats errants dans l'entité et donc, la convention permettra de maîtriser le problème.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article unique : d'approuver la convention de gestion de la population de chats errants à Frameries entre la Commune de Frameries & l'ASBL SOS Chats-SOS Animaux.

La délibération requise est adoptée.

Rues Donaïre & des Fours à Chaux – Lotissement d'une parcelle en 49 lots

Le projet de lotissement envisage 48 lots à bâtir et un lot pour la cabine électrique sur des parcelles d'une superficie supérieure à 3Ha.

Ce projet nécessite la création d'une voirie dont un accès est ouvert du côté de la rue Donaïre et deux accès du côté de la rue des Fours à Chaux.

M.le Bourgmestre souligne que d'ici quelques mois, ce nouveau lotissement permettra l'arrivée de nouveaux habitants dans la Commune.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : d'approuver les plans présentés pour la création du lotissement dit « Fours-à-Chaux »

Article 2 : d'approuver l'ouverture de la voirie de desserte

Article 3 : d'approuver sa reprise gratuite par la Commune, après réception provisoire des travaux.

La délibération requise est adoptée.

Programme triennal 2010 / 2012 des travaux subsidiés - Modification.

En avril dernier, Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville a approuvé le programme triennal des travaux subsidiés pour les années 2010 à 2012, dans lequel il a retenu, en année 2 du triennat, soit en 2011, l'aménagement de la voirie et de l'égouttage de la rue de Taisnières.

Pour s'y conformer il convenait de soumettre le dossier d'adjudication à l'approbation du SPW pour le 15 octobre au plus tard.

Or, divers aléas dans la préparation du projet montrent, dès à présent, qu'il ne sera pas possible de respecter cette échéance.

Il y a donc lieu de solliciter de Monsieur le Ministre qu'il déplace cet investissement en année 3 (2012) du programme.

M.le Bourgmestre précise qu'on espère le début de ces travaux dans le premier semestre 2012.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : d'approuver la modification du Programme Triennal 2010-2012.

Article 2 : de solliciter l'accord de Monsieur le Ministre.

La délibération requise est adoptée.

Remplacement de la chaudière à l'école communale de Sars-La-Bruyère.

En septembre 2010, à l'occasion de l'entretien systématique des installations de chauffage des bâtiments scolaires, l'entreprise qui est chargée de ces entretiens a informé la commune de ce que la chaudière de l'école de Sars-la-Bruyère était définitivement hors d'usage.

A la veille des premiers frimas de l'automne et pour assurer une reprise des activités scolaires sans encombre, il a été demandé à cette société de procéder sans tarder au remplacement de la chaudière défaillante.

Des crédits ont alors été inscrits au service extraordinaire du budget communal de 2010, via la modification budgétaire en préparation à cette époque.

L'urgence évidente de ce remplacement de chaudière justifie que le Collège communal ait décidé de ratifier l'initiative et de faire procéder au paiement de la facture s'élevant au montant de 7.803,29 €.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

a pris acte :

Article unique : de la décision prise par le Collège Communal vu l'urgence, visant à remplacer la chaudière de l'école de Sars-la-Bruyère et créant ainsi une dépense extraordinaire

La délibération requise est adoptée.

Caisse Communale – Procès-verbaux de vérification aux dates des 30 septembre & 31 décembre 2010

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

- A pris acte des procès-verbaux de vérification de la Caisse Communale aux dates des 30 septembre & 30 décembre 2010.

La délibération requise est adoptée.

Compte Communal 2010 – Règlement

En vertu de l'article 75 du Règlement Général de la Comptabilité Communale, le Collège Communal transmet les comptes annuels de l'exercice 2010.

La clôture du compte fait apparaître :

A l'ordinaire un Boni Budgétaire de 5.451.402,23 €
un Boni Comptable de 6.541.280,91 €

A l'extraordinaire un Mali Budgétaire de 304.914,70 €
un Boni Comptable de 4.351.567,26 €

M.P.BOUVIEZ, Echevin des Finances, présente l'exposé détaillé du Compte Communal 2010 :

« Comme vous le savez, et je ne cesserai de le répéter un compte budgétaire reflète exactement l'état et la gestion financière de l'exercice écoulé d'une Commune. Ceux que j'ai eu l'honneur de vous présenter les années précédentes montraient déjà une évolution positive et un redressement de nos finances.

Le résultat du compte 2010 est une nouvelle preuve de notre volonté de redresser et de stabiliser les finances communales.

En effet, le compte se clôture, à l'exercice propre, comme suit :

- recettes ordinaires (droits constatés nets) :21.251.862 ,88€
- dépenses ordinaires avant prélèvement (engagements) :20.287.840,34 €

ce qui traduit un résultat budgétaire positif à l'exercice propre de 964.022,54 €.

Cet excellent résultat, renforce une fois de plus notre boni cumulé.

Il est d'abord le reflet de la maîtrise de nos dépenses. Même si celles-ci ont augmenté, par rapport à l'acte prévisionnel relatif à l'année 2010, le compte ne met en évidence, à ce niveau, aucune dérive.

Examinons dans un premier temps ce secteur et ce, par groupe économique.

En matière des dépenses de transferts, une augmentation a été enregistrée par rapport à 2009 (de 6.700.000 € en 2009 à 7.291.751 € en 2010). Elle trouve, en outre, son origine sur la dotation du SRI. Pour rappel, la dotation de 2009 était partielle tout comme celle de 2010, mais dans une moindre mesure. Cette variation est le résultat du passage d'un paiement anticipatif à un paiement à posteriori qui s'effectue sur plusieurs années.

Les autres dépenses de transferts (Zone de police, CPAS, fabriques d'églises et subventions des divers mouvements associatifs) n'ont été influencées que par une indexation de quelques pourcents ou un réajustement.

Globalement, les dépenses de transferts constituent une proportion importante de nos dépenses communales puisqu'elles équivalent à quasi 36%. Si elles sont en

augmentation par rapport à l'année précédente, cette évolution risque toutefois d'avoir une progression plus soutenue durant les années à venir.

Les dépenses de personnel qui regroupent les traitements, les charges patronales y afférentes, les frais de déplacements ainsi que certaines indemnités sont clairement contrôlées. Elles sont maintenues à une barre inférieure à 37%. Ces dépenses progressent néanmoins par rapport à 2009. Elles intègrent, comme prévu, les évolutions de carrière, les accords syndicaux et les engagements de nouveaux agents tels qu'annoncés lors de la présentation du budget initial. L'année 2010 n'a par contre pas enregistré de fortes tensions inflationnistes comme celles que nous avons connues en 2009 puisqu'à l'époque, je vous le rappelle, 3 sauts d'index avaient dû être comptabilisés.

Par rapport au budget initial pour lequel un montant de 7.948.514 € avait été prévu pour ce secteur, on constate que seulement 7.436.880 € ont été engagés. Le taux de couverture, c'est à dire le rapport du montant global émis par le compte sur celui inscrit au budget après MB est inférieur à 94%. Il témoigne du bon respect de la ligne de conduite émise lors de l'élaboration du budget en matière de gestion du personnel.

En matière de fonctionnement, les dépenses enregistrées durant 2010 n'ont que très peu augmenté par rapport à l'année précédente. La croissance des dépenses de ce secteur évoluent faiblement. Celles-ci représentent 12,5% des dépenses totales. Ce qui est aussi remarquable c'est que le montant des dépenses de fonctionnement en 2010 (2.542.062€) reste inférieur à celui comptabilisé en 2007 (2.558.875 €). Ce résultat témoigne, une fois de plus, qu'une réelle attention est portée en matière d'achats de consommables, que notre politique relative aux économies d'énergie instaurée dans nos bâtiments (rénovation au travers des dossiers UREBA) limite favorablement la hausse des coûts énergétiques. A ce niveau, je ne peux que féliciter l'ensemble du personnel communal pour leur sens civique et les chefs de service pour leur gestion rigoureuse des achats de matériel.

En consultant le compte 2010, vous constaterez que bon nombre d'articles budgétaires dédiés au fonctionnement n'ont pas totalement été épuisés (y compris les articles relatifs à l'achat de combustibles).

D'une manière générale, le montant global des charges de fonctionnement avaient été estimés au niveau du budget après MB à 3.053.728 €. Le taux de couverture calculé sur ce secteur s'élève à 83,3%. C'est un taux quasi identique à celui obtenu l'an dernier. Une économie de près de 275.000 € par rapport à l'acte prévisionnel a donc été réalisée.

En référence aux chiffres émis dans la publication éditée par la banque Dexia en juillet 2011 et qui a trait aux finances communales on constate qu'en moyenne une Commune belge utilise 57% (56% pour une commune wallonne) de son budget pour les dépenses de personnel et de fonctionnement. Notre Commune est à ce niveau à 49,2%, taux quasi identique à celui de l'an dernier.

Les dépenses de dettes suivent depuis 2006 une courbe descendante. En effet, cette part s'élevait à 4.276.847 € en 2006. Celle-ci est passée à 3.068.290€ en 2009 et à 2.917.006 € en 2010. Certes la réforme du Fonds des Communes a induit un impact positif. Mais cette régression perçue durant ces dernières années est aussi le fruit du choix stratégique d'inscrire uniquement des projets au budget extraordinaire qui sont largement subventionnés.

A ce niveau, je suis également heureux de constater que le montant des intérêts d'escomptes de subsides baisse considérablement. Il témoigne de l'efficacité des services à gérer les dossiers dans les meilleurs délais.

Le boni enregistré à l'exercice propre est bien évidemment aussi influencé par les recettes perçues.

Soyons clairs, l'additionnel sur l'IPP est en croissance depuis 4 ans. En 2007, celui-ci ne rapportait que 3.937.000€. Plus de 900.000 € sont comptabilisés en 2010 puisque le montant s'élève à 4.840.500€, montant aussi supérieur de 370.000 € par rapport à celui inscrit au budget initial.

La croissance importante des recettes à l'IPP trouve son explication par l'augmentation du nombre d'habitants. Notre Commune est attractive. La politique de Rénovation Urbaine entamée déjà par la précédente majorité porte ses fruits. A titre indicatif, en 2007, on comptait 20.807 habitants ; ils sont 367 de plus en 2010.

En ce qui concerne les autres taxes, une évolution croissante est également observée au niveau de l'additionnel sur le précompte immobilier. De 2007 à 2010, son rendement augmente de près de 300.000€. Il s'élève à 2.951.377€. Cette évolution est également le reflet de la politique du logement que la majorité développe depuis plusieurs années.

Quant aux rendements des autres taxes, les chiffres corroborent aux prévisions émises au budget initial.

Dans le registre des dividendes (IDEA, secteurs énergétiques, Holding), aucune anomalie n'a été enregistrée. Les montants perçus correspondent bien aux prévisions.

De plus, nous avons comptabilisé deux nouveaux types de dividendes :

- l'un, émanant de l'occupation du domaine public pour la distribution du gaz (133.279 €)
- l'autre, émanant de l'Irsia (25.000€) dénotant ainsi la bonne santé de l'Institution.

Enfin la dotation du Fonds des Communes est conforme aux prescriptions du budget, elle s'élève à 5.912.868 €.

Par contre, certaines recettes inscrites au budget initial n'ont pas été recensées. Il s'agit des subventions relatives à l'ADL (63.000 €) et de la récupération de l'avance engagée par la Commune dans le cadre Plan de Prévention de Proximité (252.000€). Celles-ci seront comptabilisées durant l'exercice 2011.

Si le résultat du compte dégage un excellent boni à l'exercice propre c'est aussi parce qu'il est amplifié par le rapatriement partiel de la provision pour risques et charges réalisée en 2003, établie pour permettre la recapitalisation de l'Intercommunale Ambroise Paré. Cette provision était sans objet puisque la recapitalisation a été effectuée via un emprunt CRAC dont les frais inhérent au remboursement ont été effacés au moment de l'application de la réforme du fonds des Communes.

Additionné du boni de l'exercice propre de 2010, le boni cumulé comptabilisé au 31 décembre 2010 augmente de 960.022 € pour atteindre un montant de 5.451.402 €.

Pour bien cerner la façon dont évoluent nos finances je vous rappelle que ce boni cumulé ne s'élevait au 31 décembre 2008 qu'à 2.230.000€ et au 31 décembre 2009 qu'à 4.238.000 €.

A l'extraordinaire :

Les dépenses engagées à l'extraordinaire dans le cadre d'investissements à l'exercice 2010 sont importantes même si elles restent inférieures à celles de 2009.

Au total, 2.032.260 € ont été engagés dont un peu moins de 1.000.000€ sous la rubrique relative à la rénovation des voiries et la sécurité des usagers.

Il est évident que tous les projets faisant l'objet d'engagements n'ont pas été entamés nécessairement durant cet exercice. Mais il est important de souligner que toute inscription d'engagements au compte extraordinaire témoigne qu'une décision du pouvoir local a été prise pour établir un lien avec un contractuel.

Pour 2010, on note en outre, dans le cadre de la Rénovation Urbaine, l'engagement de :

- 125.000 € pour l'acquisition du bâtiment situé au 57 rue des Alliés,
- 220.000 € pour la démolition des bâtiments situés aux 132 et 134 rue des Alliés,
- 60.000 € ont été engagés pour l'adaptation de l'édairage public,
- 15.000 € pour la démolition d'un mur à La Bouverie,

En matière de sécurité routière et de travaux voiries :

- 250.000 € ont été engagés pour la création de la piste cyclable liant Eugies à Sars, ainsi qu'un complément de 11.500 € pour son emprise et 42.000 € pour l'aménagement de la rue de Le Haye,
- 100.000 € ont été engagés pour la modification de plateaux ralentisseurs et l'aménagement sécurité,
- 10.000 € ont servi pour l'achat de panneaux de signalisation et près de 20.000 ont été inscrits pour l'achat de mobilier urbain
- 100.000 € ont été réservés pour l'entretien extraordinaire des voiries et 75.000 € ont été dédiés pour des travaux de voiries suite aux dégâts d'hiver,
- 100.000 € ont été engagés pour l'égouttage de la rue des Mésanges,
- des honoraires pour un montant de 75.000 € ont été engagés dans le cadre du projet de la rénovation de la rue Taisnières.

Pour le fonctionnement :

- divers matériels (en autres barrières Nadar, véhicules utilitaires,...) ont été commandés pour un montant de 90.000 €
- 21.000 € ont été engagés pour l'acquisition de nouvelles bâches de chapiteaux,
- 25.000 € ont été inscrits pour l'achat d'une tondeuse autoportée.

Au niveau de la rénovation des bâtiments communaux, un effort important a été réalisé dans les écoles communales puisque :

- 27.815 € ont été réservés pour la réfection des plafonds à l'école communale d'Eugies ;
- 44.271 € ont été engagés pour la rénovation de la toiture de l'école Champ perdu, 25.000€ pour l'aménagement des sanitaires dans les écoles et 8.000 € pour le remplacement d'une chaudière.

Enfin, dans le même contexte, 20 000 € ont servi pour l'achat de mobilier scolaire.

D'autre part ,45.000 € ont été engagés pour la mise en conformité du de la Maison de la Laïcité,

Dans le cadre du PCS :

- 13.600 € ont été engagés pour des travaux aux Maisons de Quartier tout comme 20.000 € ont été dédiés pour l'achat de mobilier et de matériel informatique.

De même, 74.000 € ont été inscrits pour l'aménagement de nouveaux caveaux et columbarium.

Je terminerai mon intervention en remerciant le Receveur Communal, Monsieur Stoquart, ainsi que son service pour le travail effectué et notamment pour la synthèse analytique, annexée au compte, et qui décrit de manière précise la situation financière de notre commune ».

M.P.GIANGRECO, Conseiller Communal et Chef de Groupe
CDH prend la parole :

« Si on prend le tableau de bord général, on remarquera :

- la hausse de la population
- le résultat du compte 2010 en boni
- le renforcement du boni cumulé

Le compte 2010 est en totalement alignement avec le budget initial c'est-à-dire un budget sérieux et réaliste.

Quand on analyse les dépenses, on constate l'effort du personnel dans les frais de fonctionnement et les dépenses relatives à la dette est en baisse. On peut donc se réjouir que les dépenses totales depuis 2007 soient en baisse.

Depuis 2007, on constate un nombre important d'investissements ; à ce propos, on peut féliciter le Collège Communal pour son dynamisme qui contribue au développement économique de la Commune et de la région.

Le Cash Flow qui est en hausse depuis 2007 ce qui a pour conséquence une augmentation du ratio qui donne une idée de la capacité de la Commune à rembourser ses emprunts.

L'état d'endettement diminue prouve la bonne gestion communale.

Il faut également soulever le fait que la trésorerie est en hausse par rapport à 2010.

En conclusion, il s'agit d'un compte qui est positif et qui correspond dans les faits aux engagements politiques de la majorité visant à améliorer le cadre de vie des concitoyens et à leur rendre les meilleurs services ».

Quant à Mme BURY, Conseillère Communale, Chef de Groupe PS, elle reconnaît qu'effectivement, ce compte démontre bien que les projets envisagés ont été réalisés.

La dette a été contenue et, au jour d'aujourd'hui, les banques demandent des bilans aux Communes et des résultats. Mettre en équilibre les recettes et les dépenses est très important. La gestion est excellente et elle félicite M.le Receveur Communal ainsi que son équipe.

M.le Bourgmestre, quant à lui, remercie l'ensemble des personnes qui ont travaillé à l'élaboration de ces documents. Le compte est un élément fondamental car il reflète tous les paramètres qu'on peut rencontrer. La Commune s'est lancée dans un défi voici 15 à 20 ans. Celui-ci visait à aller chercher un autre type de recettes. Ici, le défi est relevé. Dans quelques jours, des travaux importants débiteront sur l'ensemble du territoire communal afin de renforcer l'attractivité de la Commune. La situation actuelle est rassurante mais il faut néanmoins poursuivre dans cette voie afin que demain, on puisse aussi offrir à la population l'ensemble des services auxquels elle est en droit d'attendre.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article unique : de régler les comptes communaux 2010.

La délibération requise est adoptée.

CPAS - Compte 2010

Le CPAS de Frameries présente son compte pour l'exercice 2010.

Les résultats s'établissent comme suit :

- service ordinaire : Mali budgétaire de 85.675,10€
- service ordinaire : Boni comptable de 1.794.787,79€

- service extraordinaire : Boni budgétaire de 1.458.067,41€
- service extraordinaire : Boni comptable de 2.725.319,40€

Mme B.GALLEZ, Présidente du CAS, prend la parole :

« Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Communal et du public,

Le Compte de l'exercice 2010 présente un mali de 85.675 € au service ordinaire.

Le déficit a été réduit par un prélèvement sur le fonds de réserve à concurrence de l'inscription budgétaire de 725.269 €.

Les différences entre les engagements et les droits constatés nets s'élèvent à - 189.927 € pour les exercices antérieurs et - 604.196 € pour l'exercice propre.

Ce qui nous donne :

- 189.927 €	Exercices antérieurs
- 604.196 €	Exercice propre
- 16.988 €	Dépenses I.L.A. (qui font l'objet d'un compte séparé
725.437 €	Fonds de réserve

Ce qui nous donne - 85.675 €, il nous restait, avant l'élaboration du budget 2011 : 795.799 €.

Pour les exercices antérieurs, il s'agit de dépenses de personnel et de transfert : aide sociale, frais médicaux et d'hospitalisation, frais d'hébergement en maison d'accueil et frais d'hébergement de personnes âgées.

Au niveau des recettes, il s'agit principalement de récupération auprès des autorités supérieures pour les mêmes postes qu'en dépenses et en outre, des subventions I.N.A.M.I. pour les M.R. & M.R.S.

Pour l'exercice propre, l'intervention communale est de 1.890.920 €, soit 10,7 % des recettes de l'exercice propre par rapport à 2009, elle a été indexée et représentait 1.843.843, soit 11 %.

Le Fonds Spécial de l'Aide Sociale est de 388.415 €, il représente 2% ; ce qui est dérisoire.

Il est cependant en augmentation de 17.117 € par rapport à 2009.

Les fonctions en boni sont :

- Les trois maisons de repos ;
- Le service d'aides ménagères
- La Maison Médicale

Pour les entités fusionnées « Ecureuils & Verte Colline », le boni est de 202.736 €.

La Maison Médicale présente un boni de 90.089 € - les rétributions des mutuelles ont augmenté de 9,8%.

Les repas chauds à domicile sont en déficit de 89.307 €. Le déficit en 2009 était de 200.085 €, la différence s'explique par la suppression d'une tournée et par l'augmentation des prix des repas.

Il faut tenir compte du fait que ce service reste cependant un service social et indispensable à de nombreuses personnes âgées qui n'ont parfois que ce seul contact sur la journée.

Nous fournissons une moyenne de 3.300 repas par mois (week-end et jours fériés compris).

Les repas scolaires sont également en déficit.

Voici maintenant le plus gros poste, qui est évidemment l'aide sociale.

Les dépenses totales de celles-ci sont de 2.608.736 €, soit 14,3 % des dépenses totales de l'exercice propre. Pour rappel, 12 % en 2009.

Les dépenses du Revenu d'Intégration Sociale (R.I.S.) sont passées de 1.399.916 € en 2009 à 1.676.336 € en 2010, c'est-à-dire, une augmentation de 19,7 %. Le nombre de dossiers traités est passé de 369 en 2009 à 786 en 2010.

L'aide sociale non subventionnée a augmenté de 1,1 % (frais médicaux, maisons d'accueil et hébergement de personnes âgées).

Pour donner une idée de l'évolution, le nombre moyen de R.I.S. était tombé en 2008 à 141 ; il est au 01/09/2011 de 220.

Pour les demandes passées au Comité Spécial de l'Aide Sociale, elles sont passées de 2.895 en 2006 à 4.10 en 2010.

Les recettes I.N.A.M.I. sont de 153.919 € en plus des prévisions, c'est-à-dire 6%.

Le taux moyen était de 48,01 € en 2009 et 51 ,88 € en 2010.

Pour la M.R.P.A. « Les Bosquets », le boni est de 114.847 € alors qu'elle était en mali en 2009 de 14.469 €, le taux moyen :

- En 2009 : 44,60 €
- En 2010 : 46,38 €

La capacité d'accueil a augmenté le 16 août 2010 et est passée de 29 à 35 lits (6 lits *court-séjour*).

Un petit mot à propos de la Résidence-services qui n'a pas pu être ouverte en 2010.

Elle a été occupée par les pensionnaires des « Bosquets », en raison du retard pris dans les travaux de reconditionnement.

Le service d'aides ménagères « SAM » présente un boni de 8.228 €, ceci représente une diminution substantielle par rapport à 2010. Le service SAM compte 48 agents et 348 clients.

Les dépenses de personnel ont augmenté, augmentation due aux évolutions barémiques.

Les recettes « SINE » sont en diminution.

Nous sommes victimes de notre statut de service public, les firmes privées sont, elles, florissantes, mais accordent beaucoup moins d'importance au point de vue social.

Vous le voyez, la situation n'est pas florissante.

Dans un contexte de dégradation économique et sociale et dans une époque d'incertitude institutionnelle, il est difficile de garder la barre.

Nous avons pu respecter le budget initialement prévu (le mail peut s'expliquer par la non ouverture de la Résidence-services).

Nous gardons le cap par des attitudes proactives développant des services bénéficiaires dans la mesure du possible pour pouvoir redistribuer les richesses au profit de tous.

Malgré tous nos efforts, nous devons faire appel à l'Administration Communale.

Cette année, le budget de l'aide sociale est encore en explosion. Nous avons introduit une modification budgétaire qui impliquera, comme nous le verrons dans la suite du Conseil, une intervention communale de 300.000 € en plus (notre Fonds de Réserve est épuisé).

A terme, l'intervention communale structurelle devra être augmentée.

Pour réaliser tout cela, c'est sur le personnel qu'il faut compter, sur son dévouement et son professionnalisme.

C'est donc, ici, l'occasion de remercier la Secrétaire du C.P.A.S. et l'ensemble du personnel.

Je remercie plus particulièrement, le Receveur, pour l'établissement de ces comptes et de leurs annexes.

Mme BURY précise qu'il est clair que son but n'est pas de mettre en évidence l'intervention communale qui est, à Frameries, minime comparativement à certaines communes et nécessaire au CPAS afin de faire face à ses obligations.

Elle souligne que le CPAS réalise un travail de grande envergure et qu'il faut reconnaître tout le mérite qui lui revient. Elle souhaite juste attirer l'attention des instances à d'autres niveaux de pouvoir sur le fait qu'il y aurait lieu que les Communes soient dispensées de devoir financer ce type d'intervention.

M.le Bourgmestre relève que la quote part communale à supporter par les citoyens est nettement moindre par rapport aux autres communes. C'est la politique d'exclusion en matière de chômage menée par le Fédéral qui plombe les finances du CPAS. Le plus gros poste de dépenses est l'aide sociale qui représente en 2010 près de 2,6 millions d'euros soit, 14 % des charges du CPAS. Le montant alloué au revenu d'intégration sociale s'accroît de 19 % et passe d'1,3 à 1,6 millions d'euros.

Le problème présent est de moindre importance car le CPAS a développé toute une série de services qui donnent d'excellents résultats. Il faut reconnaître que le nombre de personnes exclues du chômage est très important. Des recherches sont en cours afin de développer des services visant à faire évoluer les choses dans l'intérêt de la population.

Mme GALLEZ souligne un nombre très élevé de demande de RIS provenant de l'exclusion de personnes au chômage voire même des demandes de complément via le RIS. Tout ceci est anormal et beaucoup d'interrogations subsistent.

M.DONFUT précise que le plus important est que l'on constate que dans la commune, on offre aux habitants tout ce dont ils sont en droit d'attendre à différents niveaux, il s'agit de leur bien être. Cette stratégie a été développée tous ensemble afin d'obtenir des recettes que l'on perçoit aujourd'hui. Il souligne qu'une logique, une complémentarité existe entre le CPAS et la Commune.

Mme FONCK, quant à elle, fait remarquer qu'1/3 de la somme investie par la commune est une perte liée à la résidence-services qui, à ce jour, ne fonctionne pas à 100% vu qu'une partie des logements est toujours inoccupée. Elle souhaite connaître ce qui a été fait, mis en place, pour pallier à cette situation.

Mme GALLEZ répond qu'une campagne publicitaire a eu lieu ; elle relève cependant que tout le monde ne peut aller en résidence-services. Les personnes moins valides vont en maison de repos. On espère que d'ici la fin de l'année, les logements toujours libres seront tous occupés.

M.le Bourgmestre souligne que le chantier en question a pris un peu de retard. De ce fait, quelques résidents ont dû être transférés vers la résidence-services.

Mme FONCK regrette le fait que trois logements sur douze soient inoccupés ce qui entraîne une perte financière.

Mme GALLEZ répond que ces logements inoccupés n'entraînent aucun frais énergétiques etc...

M.le Bourgmestre clôture le débat en ajoutant que le problème est pratiquement résolu d'ici 2012, tout sera en ordre.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

- décide d'approuver le compte 2010 du CPAS.

La délibération requise est adoptée.

RCA de Frameries – Compte de l'exercice 2010 – Approbation

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article unique : d'approuver le compte de l'exercice 2010 pour la Régie Communale Autonome de Frameries.

La délibération requise est adoptée.

Eglise Saint Joseph – Comptes 2008 & 2009

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

- décide d'émettre un avis favorable sur ces comptes.

La délibération requise est adoptée.

Fabriques d'Eglise & Synodes des Eglises Protestantes – Comptes 2010

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

- décide d'émettre un avis favorable sur ces comptes 2010.

La délibération requise est adoptée.

Eglise Sainte Waudru – Eglise Saint Joseph – Modification budgétaire ordinaire n°1 & Modification budgétaire n°2

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

- décide d'émettre un avis favorable sur ces modifications budgétaires.

La délibération requise est adoptée.

Subsides 2011 - Vote

Vu l'article L3331-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation aux termes de laquelle les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés.

Vu la circulaire du 14/02/2008 parue au moniteur belge le 18/03/2008 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions informant les communes que les bénéficiaires ont des obligations différentes suivant le montant octroyé et le décret du 22/11/2007 paru au moniteur belge le 21/12/2007 informant le dispensateur qu'il a également des obligations envers la tutelle d'annulation suivant le montant octroyé.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : d'approuver les documents comptables présentés par les organismes

Article 2 : d'allouer les sommes suivantes :

Articles budgétaires	Dénominations	Montants
76203/33202	Territoires de la Mémoire Cpte banc. : BE86 0682 1981 4050	525,00 €
77201/33201	Maison de la Presse Cpte banc. : BE54 2700 5837 9097	1 239,47 €
84011/33202	Planning Familial La Famille Heureuse Mouvement belge pour le Planning Familial (art.18) Cpte banc. : BE30 0682 3808 4911	2 570, 00 €
84012/33202	Accès Sports Cpte banc. : BE56 0910 1758 2388	2 500,00 €
561/33201	Syndicat d'Intiative Cpte banc. :BE69 7765 9807 1078	67 051,00€
76301/33202	Les Amis d'Euterpe Cpte banc. : BE16 1262 0243 9474	10 000,00€
831/33202	Régie Communale Autonome Cpte banc. : BE16 0910 1781 3774	10 000,00€
84010/33202	Centre Interculturel Mons-Borinage Cpte banc. : BE92 0682 2112 0823	5 602,39 €

84015/33202	Marchand'Agés Cpte banc. : BE95 7320 0954 5558	3 000,00€
849/33203	Régie des Quartiers Cpte banc. : BE95 7320 0954 5558	44 529,10€

Article 3 : de soumettre les délibérations à l'examen de la Tutelle.

Les délibérations requises sont adoptées.

Budget 2011 - Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°3

Les résultats des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°3 s'établissent comme suit :

service ordinaire : résultat négatif exercice propre de 608.353,19 €
 résultat positif exercices cumulés de 4.633.894,93 €
service extraordinaire : résultat positif exercice propre de 483.035,90 €
 résultat positif exercices cumulés de 2.441.779,33 €

M.BOUVIEZ, Echevin des Finances, relève que la MB est plus importante que celle présentée en juin dernier.

Elle intègre une nouvelle recette, à savoir :

- 188 027 € de plus au niveau de l'IPP

Par contre, une baisse s'enregistre par rapport au montant du budget au niveau du dividende émanant de l'occupation du domaine public (gaz : - 58 000 € - électricité : + 16 6 00 €).

En hausse, on remarque :

le fonctionnement rencontre des dépenses supplémentaires dans divers secteurs tels que :

- Location de photocopieurs
- Frais de formation
- Frais de procédures
- Frais d'habillement
- Fournitures techniques
- Intérêts de retard
- Frais de mazout
- Achat de mobilier de bureau

Celles-ci sont partiellement compensées par certaines compressions (économies)

En baisse, on constate :

- Les intérêts d'escompte
- L'assistance informatique
- Les prestations de tiers pour les bâtiments
- Le chauffage
- Traitement des avaloirs et entretien des égouts
- Fourniture de bâtiments

Au niveau du personnel, un réajustement a été nécessaire

Globalement, la MB aurait dû être légèrement positive, mais SRI +/- 273 000 € par rapport aux chiffres du budget

En ce qui concerne le CPAS, il souligne la gestion correcte et rappelle que celui-ci doit faire face de plus en plus à un nombre important de demandes émanant de personnes exclues du chômage. Ceci engendre une hausse de 300 000 € du RIS.

Un remodelage a été opéré à l'extraordinaire. Certains projets qui ne seront pas engagés ont été supprimés. C'est notamment le cas pour :

- L'éclairage de l'hôtel de ville & de la Grand Place
- L'expropriation rue des Alliés 55
- L'acquisition de poteaux radar
- Le nettoyage du site Probeldhom

Par contre, d'autres projets ont été inscrits, à savoir :

- Un emprunt pour le remplacement de l'ascenseur ARAVIS
- Le droit de tirage (entretien extraordinaire des voiries)
- L'éclairage public (rue de la Libération, Cité de l'Arbaix, Place J.Brel)
- Le mur de clôture du cimetière de Frameries
- L'acquisition de mobilier pour la bibliothèque et le centre d'hébergement
- La clôture pour le Hall Omnisports

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

- d'approuver ces modifications budgétaires.

La délibération requise est adoptée.

Rapport financier du 1^{er} janvier au 30 juin 2011 du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention.

Le Conseil Communal du 25 septembre 2007 ayant approuvé le Plan stratégique de sécurité et de prévention 2007-2010 ;

Le Collège Communal du 24 mars 2011 ayant accepté la convention pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011;

Pour cette période, un subside de 44.795,50 € étant prévu ;

En application des directives de l'Arrêté royal du 29 décembre 2010 relatif à la prolongation des plans stratégiques de sécurité et de prévention 2007-2010, un rapport financier doit être transmis, pour le 30 septembre 2011, à la Cellule financière de la Direction Sécurité Locale Intégrale avec copie des documents justificatifs (Personnel et Investissement) prouvant la nature et le montant des dépenses effectuées ;

Ce rapport financier ayant été établi par le service
« Comptabilité » ;

Les chiffres présentés étant susceptibles d'être modifiés par le Ministère en raison de leur recevabilité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article unique : d'approuver le rapport financier du 1^{er} janvier au 30 juin 2011 du Plan Stratégique de Sécurité & de Prévention.

La délibération requise est adoptée.

Réseau Interlocal Frameries-Quévy - Convention

Les Décrets du 28/02/1978 organisant le service public de la lecture et du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture prévoient la possibilité pour plusieurs pouvoirs organisateurs de s'associer en vue de la création d'un réseau interlocal de lecture publique.

Afin d'offrir le meilleur service et de garantir l'accès à l'information à l'ensemble des habitants de leur territoire de compétence les Communes de Frameries et de Quévy ont décidé de créer un réseau unique de

lecture publique par la mise en commun des moyens qu'elles dégagent au profit du développement de la lecture et par la possibilité ainsi offerte de bénéficier d'une intervention accrue de de la Communauté française en terme de subventions.

Un projet de convention précisant les modalités de ce partenariat a été approuvé par le Conseil communal de Frameries le 26/01/2006 et celui de Quévy le 28 février 2006.

Ce projet a été revu lors d'une réunion de concertation le 15 avril 2011 à la lumière du Décret du 30 avril 2009 et des développements récents de la lecture publique à Frameries et à Quévy.

M.CEUTERICK rappelle que la convention de partenariat date de quelques années ; celle-ci a été réactualisée et la Communauté Française a marqué son accord.

Ce partenariat est très important car il va permettre la création d'une antenne entre la bibliothèque de Frameries et l'entité de Quévy. De plus, on a obtenu la promesse ferme de financement du bibliobus afin de desservir largement l'ensemble du territoire concerné. Frameries va devenir la 1^{ère} Commune boraine qui comptera 30 000 lecteurs.

M.le Bourgmestre précise que la Commune de Quévy va contribuer au financement de ce partenariat.

M.CEUTERICK ajoute que Quévy va bénéficier des livres de la bibliothèque de Frameries et qu'une solidarité même en matière de culture est très importante.

Mme VANOVERSCHELDE se réjouit de l'existence d'un tel réseau culturel qui apportera un enrichissement non négligeable à la population de Frameries-Quévy.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article unique : d'approuver cette convention

La délibération requise est adoptée.

Académie de Musique - Dotations de périodes de cours Répartitions - Année scolaire 2011- 2012

Le Ministère de la Communauté Française a communiqué le calcul des dotations de périodes de cours à l'Académie de Musique pour l'année scolaire 2011-2012 comme suit :

- 225 périodes pour le domaine de la Musique
- 48 périodes pour le domaine des Arts de la Parole

soit 8 périodes supplémentaires dans le domaine de la Musique et 1 période supplémentaire dans le domaine des Arts de la Parole par rapport à l'année scolaire 2010-2011 , sur base des articles 29 à 34 du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit.

Considérant que ce point a été soumis lors de la Copaloc du 15 septembre 2011.

M.CEUTERICK ajoute que les enveloppes de la Communauté Française sont fermées de façon radicale. En cas de perte d'élèves dans d'autres Académie de Musique, on a pu faire glisser quelques périodes vers celle de Frameries. Aujourd'hui, ceci permet de distribuer celles-ci et on arrive à rencontrer la demande des élèves de Frameries.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : d'acter les dotations de périodes de cours attribuées à l'Académie de Musique à savoir :

- 225 périodes pour le Domaine de la Musique
 - 48 périodes pour le Domaine des Arts & de la Parole
- pour l'année scolaire 2011-2012

Article 2 : de répartir 228 périodes en Musique et 45 périodes en Art de la Parole pour l'année scolaire 2011-2012 sur base de la proposition du Conseil des Etudes.

Article 3 : de présenter ce point lors de la prochaine COPALOC

Article 4 : de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté française

La délibération requise est adoptée.

Académie de Musique - Cours de violon et d'expression corporelle - Reconduction

Le Conseil Communal avait décidé depuis l'année scolaire 1994-1995, d'organiser hors subside, un cours d'expression corporelle à raison de 3 périodes/semaine et depuis l'année scolaire 2002-2003, un cours de flûte à raison de 2 périodes/semaine.

Sur base de la liste d'attente au cours de Violon, Mme Leleux Laurence, Directrice de l'Académie de musique, propose au Pouvoir Organisateur d'organiser ce cours en lieu et place du cours de flûte;

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

1° cours de violon :

Article 1^{er} : d'organiser, hors subside, deux périodes par semaine le cours de violon à l'Académie de Musique pour l'année scolaire 2011-2012

Article 2 : de prévoir lors de l'élaboration du budget 2012, les crédits nécessaires à cette dépense sur les articles budgétaires :

- 73401/11112 → traitement du personnel enseignant
- 73401/11312 → cotisations ONSS

2° cours d'expression corporelle :

Article 1^{er} : de réorganiser, hors subside, trois périodes par semaine le cours d'expression corporelle à l'Académie de Musique pour l'année scolaire 2011-2012

Article 2 : de prévoir lors de l'élaboration du budget 2012, les crédits nécessaires à cette dépense sur les articles budgétaires :

- 73401/11112 → traitement du personnel enseignant
- 73401/11312 → cotisations ONSS

Les délibérations requises sont adoptées.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (séance publique)

Il s'agit de la séance du 06 septembre 2011.

En application de l'Article L1122-6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Ph.WILPUTTE.

J-M.DUPONT.